



الإتحاد العام لمقاولات المغرب
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ | ΗΓΥΟΞΘ
Confédération Générale des Entreprises du Maroc

Casablanca, le 15 janvier 2019

Objet : Appel à Candidatures aux fonctions de Président et de Vice-président Général de la Fédération des Entreprises d'Artisanat.

Chers Membres,

Conformément aux dispositions des Statuts et du Règlement Intérieur de la CGEM, et après deux appels à candidatures restés infructueux, nous vous informons du lancement de l'appel à candidatures à la présidence de la Fédération des Entreprises d'Artisanat (FEA) et que l'Assemblée Générale Elective est fixée pour le lundi 25 février 2019 à 15h00 au siège de la CGEM.

A ce titre, nous vous invitons, si vous le souhaitez, à présenter votre candidature en binôme aux fonctions de Président et de Vice-président Général de la FEA.

1. Conditions d'éligibilité.

Conformément aux stipulations des articles 21 et 22 des Statuts et à celles des articles 7.1 et 10.2 du Règlement Intérieur de la CGEM, nous vous rappelons que les candidats aux fonctions de Président et de Vice-président Général d'une Fédération interne de la CGEM doivent répondre aux conditions d'éligibilité suivantes :

- être une personne physique de nationalité marocaine ;
- ne pas avoir fait l'objet de condamnation par jugement passé en force de chose jugée ;
- assumer les fonctions de représentant légal d'une entreprise membre directe de la CGEM relevant de la FEA ;
- justifier pour le membre direct dont il est le représentant légal de deux années continues de cotisations à la CGEM;
- justifier pour le membre direct dont il est le représentant légal, que celle-ci est à jour de ses cotisations, y compris pour celles qui se rapportent à l'année 2018 ;
- recueillir les signatures de soutien à la candidature d'au moins trente (30) membres directs de la Fédération des Entreprises d'Artisanat à jour de leurs cotisations, y compris l'année 2018, au moment du dépôt de la candidature. Le quota de signatures à recueillir s'applique au binôme candidat à la Présidence et la Vice-Présidence Générale de la Fédération des Entreprises d'Artisanat et non pas à chacun des candidats de manière séparée. La candidature aux postes de la Présidence et de la Vice-Présidence Générale est une candidature unique.

La candidature aux fonctions de Président et de Vice-président Général de la FEA est une candidature unique. Le nombre de signatures de soutien à recueillir s'applique au binôme candidat.

2. Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre pour le binôme candidat les pièces justificatives suivantes :

- copie du présent appel à candidatures dûment signé par chacun des membres du binôme candidat et accompagné de la mention « lu et approuvé » ;
- acte de candidature adressé au Président de la CGEM qui doit être signé et cacheté par chacun des membres du binôme candidat et qui doit faire état de l'identité du candidat aux fonctions de Président et de celle du candidat aux fonctions de Vice-président Général ainsi que la Raison Sociale et le numéro de membre des personnes morales membres de la CGEM dont ils sont respectivement les



23, Bd. Mohamed Abdou, Quartier Palmiers 20340 - Casablanca - Maroc

Tél : +212 522 99 70 00 - Fax : +212 522 98 39 71

IF : 14410840 - CNSS : 1081926 - ICE : 001598016000041

www.cgem.ma



représentants légaux. L'acte de candidature doit comporter un engagement de confidentialité couvrant les informations que les candidats seraient amenés à recevoir de la CGEM ;

- copie des Cartes d'Identité Nationale de chacun des membres du binôme candidat;
- Curriculum vitae de chacun des membres du binôme candidat;
- fiches anthropométriques ou copie du casier judiciaire datées de moins de trois (3) mois de chacun des membres du binôme candidat;
- Modèle J daté de moins de trois (3) mois du membre direct de la CGEM dont les membres du binôme candidat sont respectivement les représentant légaux ;
- tout document de nature à justifier que sont satisfaites les conditions d'éligibilité des membres du binôme candidat ;
- une liste de soutien d'au moins 30 membres de la FEA à jour de leurs cotisations à la date limite de dépôt du dossier de candidature et faisant état de l'identité des membres du binôme candidat - nom et prénom, raison sociale et numéro de membre de la CGEM du membre direct dont ils sont respectivement les représentant légaux – ainsi que celles des membres de la FEA leur apportant leur soutien - numéro de membre, raison sociale, nom et Prénom du représentant légal, ville dans laquelle est fixée son siège social, signature et cachet. Un modèle de cette liste est à votre disposition sur le site web de la CGEM (www.cgem.ma) et près des services du Pôle Développement sectoriel et régional de la CGEM.

3. Dépôt du dossier de candidature.

La date limite de dépôt du dossier de candidature est arrêtée au **jeudi 07 février 2019 à 12h00**.

Il doit être déposé par porteur sous pli fermé au nom du Directeur Général Délégué de la CGEM, au siège de la FEA sis 23, boulevard Mohamed Abdou, Quartier Palmiers à Casablanca, et portant le libellé :

« Candidature aux élections Présidentielles de la Fédération des Entreprises d'Artisanat du lundi 25 février 2019 au siège de la CGEM à Casablanca ».

4. Conditions de vote.

Nous vous prions de noter que sont admis à voter :

- les membres à jour de leurs cotisations au 18 février 2019 à 18h00 ;
- les nouveaux membres ayant déposé une demande d'adhésion complète et ayant procédé au règlement de la totalité de leurs cotisations au titre de l'année 2019 avant le 06 février 2019 à 12h00.
- Les nouveaux membres ayant adhéré et réglé leur cotisation partielle 2018 (prorata temporis) trois mois avant la tenue de l'AGOE soit au plus tard le 25/11/2018 à 12h00.

Le Responsable du Pôle Développement Sectoriel et Régional de la CGEM, reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Chers membres, l'expression de notre parfaite considération.

Salaheddine MEZOUAR
Président

